

## **Formation précongrès**

### **Le risque amiante dans le BTP**

Pour les travaux exposant au risque amiante le médecin du travail doit être consulté et émettre des avis sur différents points prévus dans la réglementation. Les missions et obligations du médecin du travail, de l'équipe pluridisciplinaire et des préventeurs sont complexes.

Une bonne connaissance du risque, des conditions de travail, des éléments techniques et réglementaires sont essentiels pour assurer la prévention du risque et instaurer un suivi individuel renforcé adapté.

#### **Objectifs :**

Acquérir les compétences métiers du secteur BTP. Etre en capacité de répondre aux sollicitations des entreprises et sur la problématique amiante en argumentant leurs réponses sur les plans techniques, médical et réglementaire.

#### **Contenu :**

- Connaître le risque amiante
  - Diagnostic et repérage
  - Evaluation du risque
  - Dispositions spécifiques aux différentes sous-sections
- Connaître les différentes missions des Services de santé et du médecin du travail face au risque amiante
- Actualités sur les différentes pathologies en lien avec une exposition à l'amiante, proposition de suivi individuel renforcé, maladies professionnelles et réparation
- Savoir formuler un avis sur la notice de poste rédigée par les entreprises :
  - Le contenu de la notice de poste
  - La finalité de la notice de poste
- Acquérir les compétences pour comprendre les mesures atmosphériques
  - Stratégie d'échantillonnage
  - Réalisation des prélèvements
  - Analyse et interprétation des résultats
- Savoir lire et analyser les 9 points d'un mode opératoire amiante : protection technique collective et individuelle, décontamination, durée et temps de travail ...
- Savoir lire un plan de retrait

#### **Questions diverses**

#### **Validation des acquis.**

**Prérequis :** Bonne connaissance du décret du 4 mai 2012 et arrêtés associés. Connaissances des pathologies liées à l'amiante, leur détection, leur traitement.

#### **Animateur :**

**Mireille LOIZEAU**

Médecin du travail,  
Bourg la Reine,  
membre du GNMST BTP

**Pascal GITS**

Formateur OPPBTBTP

#### **Sessions :**

Mardi 16 Mai 2017  
de 14H00 à 17H00

Mercredi 17 Mai 2017  
de 8H30 à 12H30

#### **Public concerné :**

Médecin du travail ou IPRP.

#### **Lieu :**

**SST BTP 21  
3 Rue René Char  
21000 Dijon**

#### **Modalités d'inscription :**

**Inscription auprès  
du GNMST BTP.**

#### **Tarif :**

**BTP : 390 euros  
Hors BTP : 450 euros**